



# Revue de presse



Dimanche 04 juin 2023

## Signature d'un protocole d'accord de partenariat entre l'AAPI et la DGI



Un protocole d'accord de partenariat a été signé, samedi, entre l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et la Direction générale des impôts (DGI) en vue de renforcer la coopération et l'échange des informations entre les deux parties.

L'accord a été signé au siège de la Banque nationale de l'habitat par la directrice générale des impôts, Amel Abdelatif et le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd, et ce en marge des travaux de la journée d'étude sur "le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement".

Dans une déclaration à l'APS, M. Rekkache a indiqué que ce protocole d'accord vise à asseoir un cadre de coopération entre l'AAPI et la DGI pour gérer les procédures liées à l'investissement et mettre en œuvre les dispositions de l'impôt sur l'investissement.

Il s'agit également de fixer les canaux d'échange et de contrôle entre les deux parties de toute information relative aux investissements inscrits auprès de l'Agence, a fait savoir le DG.

L'Agence et la DGI collaboreront à travers ce protocole en matière d'enregistrement de l'investissement, et d'administration et de contrôle des avantages fiscaux, de constitution, de gestion et d'actualisation des bases de données des deux parties et de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et le transfert des avantages fiscaux.

Le DG de l'AAPI a indiqué que l'accord prévoit la coopération dans le cadre de l'interopérabilité entre le système d'informations de la DGI et la plateforme numérique de l'investisseur de l'Agence.



## **Finances : Faïd réaffirme l'importance de développer le système juridique régissant les métiers de la comptabilité**



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a réaffirmé, samedi à Alger, l'impératif de développer le système juridique encadrant les métiers de comptabilité notamment celui de commissaire aux comptes, au vu de l'évolution de la profession et des changements que connaît son environnement économique.

Dans une allocution prononcée lors des travaux de la 9e édition des assises nationales des commissaires aux comptes organisée sous le thème "Commissaire aux comptes, garant de la confiance et de la transparence pour la relance économique", en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, M. Faïd a précisé que "les pouvoirs publics aspirent à adapter le cadre juridique régissant les métiers d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé,

avec les nouvelles exigences de la profession comptable pour la hisser au rang de ses paires dans les pays développés".

Vu que la profession comptable, notamment l'audit comptable, est en évolution permanente, "l'Etat, a-t-il ajouté, se devait de développer l'organisation du métier de commissaire aux comptes en l'adaptant aux normes internationales en vigueur, ce qui nécessite, plus que jamais, de renforcer le système juridique la régissant en fonction de l'évolution de la profession et de son environnement, en tenant compte de l'impact des réformes de la finance publique qui a connu récemment des percées importantes et sans précédent dans son cadre législatif et réglementaire, notamment la réforme de la comptabilité publique et la réforme du secteur des banques et des assurances".

Le ministre a réaffirmé, à ce propos, l'importance du rôle du commissaire aux comptes dans l'économie nationale car il contribue en tant qu'acteur dans le contrôle des comptes et l'audit financier des entreprises et des sociétés aussi bien publiques que privées pour garantir la transparence et la régularité des opérations financières et comptables, outre les informations et les recommandations qu'il fournit à travers les avis émis lors de la certification des comptes, et qui contribuent à l'élaboration de politiques correctives et à l'adoption de nouvelles approches pour la prise de décision financière et économique.

De son côté, le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a appelé les commissaires aux comptes à accompagner les entreprises s'inscrivant dans la nouvelle forme juridique "société par action simplifiée", qui ouvre de nouvelles perspectives aux Start-up.

M.Yacine El-Mahdi Oualid a également souligné l'importance de former les commissaires aux comptes, la tendance étant vers la diversification des moyens de financement des entreprises avec l'apparition des modes de financement modernes, notamment ceux auxquels ont recours les start-up.

Le représentant du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, M. Bachir Kechoud a évoqué, pour sa part, l'importance du rôle du commissaire aux comptes dans la relance de l'économie nationale, soulignant la nécessité pour les gens du métier de faire preuve de professionnalisme, d'engagement et d'intégrité et d'utiliser les technologies numériques et les dernières innovations dans leur domaine pour fournir des informations précises et en temps réel.

Le président de la cour des comptes M. Abdelkader Benmaarouf, a pour sa part évoqué le rôle primordial des commissaires aux comptes, pour l'authentification et la certification des comptes des entreprises et des instances, conformément aux lois en vigueur.

M.Benmaarouf a précisé, à cet effet que "les commissaires aux comptes aident à conserver la confiance dans le système économique, et partant, à renforcer la croissance économique à travers l'attractivité des investissements, générée par cette confiance".

De son côté, le président du Conseil national de la Chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC), Mohamed El Habib Merhoum a indiqué lors des travaux des Assises

nationales que "les commissaires aux comptes, dont le nombre s'élève à 3.000 commissaires répartis sur l'ensemble du territoire national, jouent un rôle principal dans la relance économique, car ils ont pour mission de garantir la transparence des comptes des acteurs économiques, et bien d'autres missions dont la lutte contre la corruption et la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive".

Ces missions, poursuit-il, placent les commissaires aux comptes au cœur de la stratégie de l'Etat pour la relance économique dans un contexte international marqué par des crises multiples (financière, sanitaire et géopolitique).

Dans ce contexte, M. Merhoum a souligné que le Conseil national de la CNCC avait mis en place une stratégie pour renforcer l'efficacité de ses membres à travers la formation continue et en adoptant la numérisation en tant que principe de travail.

Il a, dans ce cadre, annoncé le lancement officiel de la plateforme numérique de la CNCC.

Participent aux travaux de cette édition, des centaines de commissaires aux comptes, d'experts et d'acteurs dans le domaine financier et économique.

Le programme de cette rencontre de deux jours prévoit plusieurs interventions, débats et ateliers sur des thèmes liés à la profession comptable pour sortir avec des recommandations pratiques.



## **Finances: Faïd reçoit la directrice de l'Unicef pour la région MENA**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu mercredi, au siège de son département ministériel, Adèle El-Khodr, directrice pour la région MENA auprès du Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF), ainsi que la délégation qui l'accompagne, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre qui succède à celle tenue au mois d'avril 2023, avec le Coordinateur résident du Système des Nations-Unies en Algérie, a constitué pour les deux parties "une occasion pour fixer ensemble les objectifs d'une collaboration future avec le Ministère des Finances, mettant au cœur de ses priorités le domaine de l'enfance", explique la même source.

A cet effet, M. Faïd a souligné que "la protection des enfants en Algérie, dans son sens le plus large, est un droit consacré dans la Constitution du pays et par conséquent, tous les moyens financiers et humains lui sont mobilisés pour que l'enfant algérien puisse naître et grandir dans un environnement lui garantissant ses droits au bien-être et à l'épanouissement".

Tout en soulignant que "les problématiques du genre et de l'enfance sont prises en charge dans le cadre des réformes budgétaires", le ministre a affirmé "l'intérêt de son département ministériel à élargir la coopération avec l'Unicef, afin d'y inclure de nouvelles thématiques se rapportant à ce domaine et qui pourraient hisser les performances réalisées par notre pays aux meilleurs standards internationaux, notamment en matière de financement du développement humain, où l'Algérie se positionne à un niveau appréciable dans le rapport onusien qui lui est consacré annuellement".

Pour sa part, Mme El-Khodr qui a "félicité l'Algérie pour sa volonté et ses efforts constants en direction de l'enfance et ses investissements substantiels en la matière", a indiqué que "le nouveau Cadre de Coopération du Système des Nations Unies pour le Développement Durable, couvrant la période 2023-2027, est un engagement global qui couvre plusieurs axes de coopération et servira de base pour inscrire les projets d'appui technique évoqués lors de cette rencontre", a fait savoir le ministère.

Enfin et à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance, célébrée le 1er juin, "les deux parties ont conclu sur l'importance de poursuivre ce dialogue et de le pérenniser, afin de consolider les liens de coopération bilatérale et les orienter vers la réalisation des attentes escomptées dans le cadre de la réalisation des droits de l'enfant".



## **AAPI: 2.318 projets d'investissement d'une valeur de plus de 7 milliards USD enregistrés depuis novembre 2022**

Le nombre des projets d'investissement enregistrés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) du 1er novembre 2022 au 25 mai dernier s'est élevé à 2.318 projets d'une valeur de plus de 7 Mds USD, a indiqué samedi à Alger le Directeur général de l'Agence, Omar Rekkache.

Dans une allocution prononcée lors d'une journée d'études sur "le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement", M. Rekkache a fait savoir que sur les 2318 projets enregistrés ces sept (7) derniers mois, 49 sont des projets d'investissement étranger (16 directs et 33 sous forme de partenariat).

Le montant global déclaré de ces investissements s'élève à plus de 1.014 Mds Da, soit plus de 7 Mds USD, selon le DG de l'AAPI.

L'autofinancement dans le cadre de ces projets atteint plus de 52%, "ce qui nous permet de prétendre à une plus grande participation des banques au financement de l'investissement, notamment avec l'entrée en vigueur imminente de la loi relative aux procédures d'octroi du foncier".

Cette loi, a-t-il fait observer, permettra d'"accélérer l'investissement", ce qui exige "une plus grande adhésion des banques à l'opération, chose que nous avons ressenti auprès des responsables des banques".

M.Rekkache a estimé, dans ce sens, que le financement de l'investissement était "une question vitale et décisive", insistant sur l'importance de poursuivre le processus de réforme du système bancaire afin de "mettre en place un système financier plus flexible, moderne et efficace, et en mesure de mobiliser les fonds épargnés et de participer au développement des crédits bancaires, en sus de la création de nouveaux mécanismes de financement répondant aux besoins financiers des investisseurs à travers l'élargissement et la diversification des mécanismes de financement, des produits et des services financiers offerts".

Le même responsable a plaidé pour "la réduction des coûts des crédits pour être plus attractives à l'investissement".



## **Un groupe de travail intersectoriel pour dresser un bilan complet des actifs immobiliers non exploités**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a annoncé l'installation, dimanche, d'un groupe de travail intersectoriel qui se chargera de dresser un bilan complet des actifs immobiliers non exploités relevant des entreprises publiques économiques.

L'annonce a été faite, samedi au siège de la Banque nationale de l'habitat à Alger où le ministre a présidé l'ouverture des travaux de la journée d'étude sur "le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement", en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, du représentant du Premier ministre, des représentants des deux chambres du Parlement et des directeurs de plusieurs entreprises publiques et banques.

S'exprimant à cette occasion, M. Faïd a indiqué qu'"il présidera, dimanche, sur instruction du Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, l'installation de ce groupe de travail" en vue de "renforcer le portefeuille immobilier économique destiné à l'investissement".

Le portefeuille immobilier sera proposé par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) via la plateforme numérique de l'investisseur, a relevé le ministre.

Ainsi, M. Faïd a évoqué "les avantages et les nouveautés" contenus dans le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines privés de l'Etat et destinés à la réalisation de projets d'investissement, notamment en termes d'aménagement du foncier économique avant son octroi, en sus des incitations fiscales prévues par la loi sur l'investissement pour ne citer que l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation ou à l'acquisition des biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Le gouvernement algérien, affirme le ministre, a introduit une série de réformes importantes devant améliorer le climat d'investissement en Algérie, à commencer par l'amendement de la loi relative à l'investissement, l'adoption de la loi monétaire et bancaire, la numérisation des

services pour faciliter les opérations de financement des projets et la diversification des financements dans le domaine de la finance islamique et des banques classiques.

Concernant le financement de l'économie nationale, M. Faïd a rappelé que la valeur des différents crédits et du leasing financier accordée par les banques et les établissements financiers a atteint plus de 10.000 milliards de DA dont 70 % destinés à l'investissement.

Le ministre a appelé à la mise en place de mécanismes s'appuyant sur des études de faisabilité et des études en amont pour définir l'efficacité du financement bancaire et évaluer les opportunités d'investissement disponibles en vue de faire le point sur l'ensemble des facteurs financiers, économiques et commerciaux liés au projet avant de décider de son financement par la banque.

En matière fiscale, M. Faïd a annoncé l'installation "dans quelques jours" du Conseil national de la fiscalité.

Organisée par l'AAPI en collaboration avec l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), la rencontre a été marquée par plusieurs interventions de cadres du secteur des finances et de représentants d'organisations patronales.



## **Le marché algérien des assurances recèle un "énorme" potentiel de croissance**

La revue spécialisée dans les assurances, Middle East insurance review, a consacré, un dossier sur les perspectives du marché des assurances en Algérie, et dans lequel elle met en avant surtout son "énorme" potentiel de croissance.

Dans un secteur en plein redressement après deux années difficiles dues à la crise sanitaire de Covid-19, "le marché des assurances en Algérie possède un énorme potentiel de croissance permettant d'atteindre environ 6 milliards de dollars" à terme, contre 1,2 md de dollars de chiffre d'affaires en 2022, note la publication citant des experts.

Faisant une lecture des données du Conseil national des assurances (CNA), elle relève que "les performances en 2022 ont montré que le marché s'est bien redressé après la pandémie de Covid-19. La tendance à la croissance devrait se poursuivre en 2023 malgré les contraintes".

Cette reprise de la production s'explique entre autres par les performances de la "petite, mais dynamique" branche Assurance-vie, qui a réalisé une croissance de 19,7% durant l'année écoulée, contre moins de 5% pour l'assurance non-vie, lit-on dans ce dossier.

*L'assurance de personnes constitue "un moteur de croissance pour tout le secteur en Algérie", souligne encore cette revue, citant Ammar Meslouh, vice-président de l'Union algérienne des assureurs et réassureurs (UAR) qui affirme que l'évolution rapide du chiffre*

*d'affaires des primes de cette branche, son taux de croissance, ainsi que la qualité des services innovants, contribuaient à restaurer la confiance des consommateurs.*

Pour la première fois depuis 2011, le volume des primes atteignent 16,2 milliards de dinars contre 13,5 milliards de dinars en 2021, soit environ 10% des primes émises en 2022, contre moins de 9% en 2021, détaille la publication.



## **Finances: Faïd reçoit la directrice de l'Unicef pour la région MENA**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu mercredi, au siège de son département ministériel, Adèle El-Khodr, directrice pour la région MENA auprès du Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF), ainsi que la délégation qui l'accompagne, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre qui succède à celle tenue au mois d'avril 2023, avec le Coordinateur résident du Système des Nations-Unies en Algérie, a constitué pour les deux parties "une occasion pour fixer ensemble les objectifs d'une collaboration future avec le Ministère des Finances, mettant au cœur de ses priorités le domaine de l'enfance", explique la même source.

A cet effet, M. Faïd a souligné que "la protection des enfants en Algérie, dans son sens le plus large, est un droit consacré dans la Constitution du pays et par conséquent, tous les moyens financiers et humains lui sont mobilisés pour que l'enfant algérien puisse naître et grandir dans un environnement lui garantissant ses droits au bien-être et à l'épanouissement".

Tout en soulignant que "les problématiques du genre et de l'enfance sont prises en charge dans le cadre des réformes budgétaires", le ministre a affirmé "l'intérêt de son département ministériel à élargir la coopération avec l'Unicef, afin d'y inclure de nouvelles thématiques se rapportant à ce domaine et qui pourraient hisser les performances réalisées par notre pays aux meilleurs standards internationaux, notamment en matière de financement du développement humain, où l'Algérie se positionne à un niveau appréciable dans le rapport onusien qui lui est consacré annuellement".

Pour sa part, Mme El-Khodr qui a "félicité l'Algérie pour sa volonté et ses efforts constants en direction de l'enfance et ses investissements substantiels en la matière", a indiqué que "le nouveau Cadre de Coopération du Système des Nations Unies pour le Développement Durable, couvrant la période 2023-2027, est un engagement global qui couvre plusieurs axes de coopération et servira de base pour inscrire les projets d'appui technique évoqués lors de cette rencontre", a fait savoir le ministère.

Enfin et à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance, célébrée le 1er juin, "les deux parties ont conclu sur l'importance de poursuivre ce dialogue et de le pérenniser, afin de consolider les liens de coopération bilatérale et les orienter vers la réalisation des attentes escomptées dans le cadre de la réalisation des droits de l'enfant".

## **Signature d'un protocole d'accord de partenariat entre l'AAPI et la DGI**

Un protocole d'accord de partenariat a été signé, samedi, entre l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et la Direction générale des impôts (DGI) en vue de renforcer la coopération et l'échange des informations entre les deux parties.

L'accord a été signé au siège de la Banque nationale de l'habitat par la directrice générale des impôts, Amel Abdelatif et le directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faid, et ce en marge des travaux de la journée d'étude sur "le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement".

Dans une déclaration à l'APS, M. Rekkache a indiqué que ce protocole d'accord vise à asseoir un cadre de coopération entre l'AAPI et la DGI pour gérer les procédures liées à l'investissement et mettre en œuvre les dispositions de l'impôt sur l'investissement.

Il s'agit également de fixer les canaux d'échange et de contrôle entre les deux parties de toute information relative aux investissements inscrits auprès de l'Agence, a fait savoir le DG.

L'Agence et la DGI collaboreront à travers ce protocole en matière d'enregistrement de l'investissement, et d'administration et de contrôle des avantages fiscaux, de constitution, de gestion et d'actualisation des bases de données des deux parties et de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et le transfert des avantages fiscaux.

Le DG de l'AAPI a indiqué que l'accord prévoit la coopération dans le cadre de l'interopérabilité entre le système d'informations de la DGI et la plateforme numérique de l'investisseur de l'Agence.

## **Le marché algérien des assurances recèle un "énorme" potentiel de croissance**

La revue spécialisée dans les assurances, Middle East insurance review, a consacré, un dossier sur les perspectives du marché des assurances en Algérie, et dans lequel elle met en avant surtout son "énorme" potentiel de croissance.

Dans un secteur en plein redressement après deux années difficiles dues à la crise sanitaire de Covid-19, "le marché des assurances en Algérie possède un énorme potentiel de croissance permettant d'atteindre environ 6 milliards de dollars" à terme, contre 1,2 md de dollars de chiffre d'affaires en 2022, note la publication citant des experts.

Faisant une lecture des données du Conseil national des assurances (CNA), elle relève que "les performances en 2022 ont montré que le marché s'est bien redressé après la pandémie de Covid-19. La tendance à la croissance devrait se poursuivre en 2023 malgré les contraintes".

Cette reprise de la production s'explique entre autres par les performances de la "petite, mais dynamique" branche Assurance-vie, qui a réalisé une croissance de 19,7% durant l'année écoulée, contre moins de 5% pour l'assurance non-vie, lit-on dans ce dossier.

L'assurance de personnes constitue "un moteur de croissance pour tout le secteur en Algérie", souligne encore cette revue, citant Ammar Meslouh, vice-président de l'Union algérienne des assureurs et réassureurs (UAR) qui affirme que l'évolution rapide du chiffre d'affaires des primes de cette branche, son taux de croissance, ainsi que la qualité des services innovants, contribuaient à restaurer la confiance des consommateurs.

Pour la première fois depuis 2011, le volume des primes atteignent 16,2 milliards de dinars contre 13,5 milliards de dinars en 2021, soit environ 10% des primes émises en 2022, contre moins de 9% en 2021, détaille la publication. "Mais la bancassurance reste le canal le plus important pour soutenir les ventes dans les assurances de personnes", assure M. Meslouh, également PDG de la compagnie L'Algérienne Vie, ajoutant que la bancassurance a un rôle majeur dans la commercialisation des différents produits d'assurance.

Le périodique spécialisé a par ailleurs fait un focus sur la branche des assurances dommages, mettant en avant les opportunités qui s'offrent à ce segment surtout suite à la reprise des importations de véhicules début 2023 et la perspective de l'instauration d'une industrie automobile.

Dans un article intitulé "opportunités pour les assureurs algériens malgré une rude concurrence", le mensuel basé au Singapour revient sur les perspectives de croissance d'autres produits, notamment l'assurance automobile et les couvertures des risques émergents.

"L'industrie des assurances dispose encore de marges de croissance importantes en créant des offres adaptées aux petites entreprises et une assurance contre les risques émergents comme les menaces de cyber sécurité", indique Daouia Nedil, directrice Incendies, accidents et risques divers à Cash assurances dans une interview.

Outre la récente introduction de l'assurance Takaful, les autres opportunités comprennent la relance de l'investissement dans l'industrie, les mines, l'agriculture et les énergies renouvelables, et qui sont de nature à porter la contribution des assurances au PIB de 0,7% à 1% dans les prochaines années, a-t-elle dit.(APS)



## **Financement de l'économie : Les banques appelées à faire plus**

A l'issue de la réunion trimestrielle tenue le 31 mai dernier avec les banques et établissements financiers, le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Salah Eddine Taleb a appelé les banques à *«renforcer et développer le financement de l'économie, d'autant que celles-ci enregistrent des conditions idoines de liquidité et de solvabilité, dénotant ainsi d'une grande marge en la matière»*.

Un appel qui s'explique par la faible croissance des crédits à l'économie sur la période 2022 à fin mars 2023. Pour la BA, cette croissance reste *«insuffisante»* au regard des capacités de financement de la place bancaire.

Pour rappel, les crédits accordés à l'économie ont connu durant les neuf premiers mois de l'année 2022 une hausse de 4,17%, atteignant 10.202,9 milliards de dinars (DA) contre 9.794,7 milliards DA à fin 2021.

Pour l'ensemble de l'année, les chiffres n'ont pas encore été dévoilés. La BA a juste relevé un faible rythme de croissance. D'où l'accent lors de cette réunion sur les actions susceptibles d'insuffler une nouvelle dynamique à la mobilisation optimale des capacités de financement, dont disposent les banques.

Le gouverneur a souligné, dans ce cadre, que le nouveau cadre réglementaire répondra au mieux aux innovations et évolutions technologiques.

De même qu'il impulsera plus de concurrence par l'émergence de nouveaux acteurs et élargira notamment l'offre de produits de financement et de services bancaires. *«Il s'agit d'une étape charnière, à laquelle le système bancaire devra s'adapter en contribuant à mettre en place une industrie bancaire effective à même d'assurer un développement durable»*, souligne la banque centrale.

## **Actifs immobiliers non exploités : Un groupe de travail intersectoriel chargé de faire le bilan**

Les actifs immobiliers non exploités seront désormais recensés. Un groupe de travail intersectoriel qui se chargera de dresser un bilan complet des actifs immobiliers non exploités relevant des entreprises publiques économiques va être installé. C'est ce qu'a affirmé le ministre des Finances, Laaziz Faïd, lequel a indiqué que l'objectif étant de renforcer le portefeuille immobilier économique destiné à l'investissement.

Le ministre qui a présidé ce dimanche au siège de la Banque nationale de l'habitat à Alger, l'ouverture des travaux de la journée d'étude sur « le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement », a fait savoir qu'il présidera, dimanche, sur instruction du Premier ministre, l'installation de ce groupe de travail » en vue de « renforcer le portefeuille immobilier économique destiné à l'investissement ».

Le portefeuille immobilier sera proposé par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) via la plateforme numérique de l'investisseur, a relevé le ministre. Il a aussi évoqué les avantages et les nouveautés contenus dans le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines privés de l'Etat et destinés à la réalisation de projets d'investissement, notamment en termes d'aménagement du foncier économique avant son octroi, en sus des incitations fiscales prévues par la loi sur l'investissement pour ne citer que l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation ou à l'acquisition des biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Le gouvernement algérien, a affirmé le ministre, a introduit une série de réformes importantes devant améliorer le climat d'investissement en Algérie, à commencer par l'amendement de la loi relative à l'investissement, l'adoption de la loi monétaire et bancaire, la numérisation des services pour faciliter les opérations de financement des projets et la diversification des financements dans le domaine de la finance islamique et des banques classiques.

Concernant le financement de l'économie nationale, M. Faïd a rappelé que la valeur des différents crédits et du leasing financier accordée par les banques et les établissements financiers a atteint plus de 10 000 milliards de dinars dont 70 % destinés à l'investissement.

Le ministre a appelé à la mise en place de mécanismes s'appuyant sur des études de faisabilité et des études en amont pour définir l'efficacité du financement bancaire et évaluer les opportunités d'investissement disponibles en vue de faire le point sur l'ensemble des facteurs financiers, économiques et commerciaux liés au projet avant de décider de son financement par la banque. En matière fiscale, le ministre a annoncé l'installation dans quelques jours du Conseil national de la fiscalité.

## **Protection des droits des enfants**

### **L'Unicef sonne au ministère des Finances**

Les problématiques du genre et de l'enfance sont prises en charge dans le cadre des réformes budgétaires.

Soulevant le rôle central qui incombe au secteur des finances, dans la protection des droits des enfants, le ministre Laaziz Faïd a souligné lors de sa rencontre de mercredi avec la directrice pour la région Ména auprès du Fonds des Nations unies pour l'Enfance, Mme Adèle El-Khodr, que «la protection des enfants en Algérie, dans son sens le plus large, est un droit consacré dans la Constitution du pays et par conséquent, tous les moyens financiers et humains lui sont mobilisés pour que l'enfant algérien puisse naître et grandir dans un environnement lui garantissant ses droits au bien-être et à l'épanouissement». Des précisions qui visent à redéfinir et rappeler les principes fondamentaux et immuables de la nation, dans une nouvelle configuration sociale et économique, ou l'action du secteur des finances se précise justement à travers ces opportunités de collaboration, avec les organismes internationaux. La visibilité des nouveaux indicateurs de développement ne se limitant pas aux seules avancées dûment chiffrées, le développement humain, l'amélioration de l'environnement social, et de la prise en charge des préoccupations des citoyens, traduisent également l'ampleur des changements opérés. Ces derniers se sont articulés autour de la restructuration des institutions dans le cadre d'une relance économique qui vise au-delà de la concrétisation des objectifs fixés, l'instauration de la stabilité sociale. Autrement l'amélioration des indicateurs économiques demeure indissociable d'une avancée sociale. En ce sens ou l'amélioration du cadre de vie des citoyens reste en soi un indicateur de profonds changements. À ce titre, la préservation des droits des enfants et les financements qui lui sont nécessaires, s'inscrivent également dans les priorités des fondements de l'Algérie nouvelle. L'objectif étant de consolider davantage l'action inhérente à la protection des droits des enfants, et rendre visibles les capacités financières qui sont consacrées pour son développement. C'est dans cet ordre d'idées, que les multiples actions du secteur des finances dédiées au volet du développement humain, s'inscrivent également dans le repositionnement de l'Algérie sur l'échiquier international. C'est dans ce sillage, que le ministre a tenu à expliquer que «les problématiques du genre et de l'enfance sont prises en charge dans le cadre des réformes budgétaires. D'où l'intérêt d'élargir la coopération avec l'Unicef, afin d'y inclure de nouvelles thématiques se rapportant à ce domaine et qui pourraient hisser les performances réalisées par notre pays aux meilleurs standards internationaux, notamment en matière de financement du développement humain, où l'Algérie se positionne à un niveau appréciable dans le rapport onusien qui lui est consacré annuellement». Devant ces éléments qui confirment sans ambiguïté, le début d'une ère économique et donc sociale, l'importance des ouvertures vers l'extérieur, véhicule l'aboutissement à des arguments d'échanges et de coopération plus qu'appréciables, et susceptibles d'ouvrir de nouveaux horizons et de créer des opportunités pour le développement de tous les domaines. Dans ce sillage, Mme El-Khodr a indiqué que «le nouveau cadre de coopération du Système des Nations unies pour le Développement durable, couvrant la période 2023-2027, est un engagement global qui couvre plusieurs axes de

coopération et servira de base pour inscrire les projets d'appui technique évoqués lors de cette rencontre».



**La Caisse de garantie des crédits d'investissement PME (CGCI PME) a accordé en 2022 des garanties, hors secteur agricole, pour plus de 31 milliards de dinars (mds DA) de crédits, contre 20 mds DA en 2021, a indiqué le directeur général de cette institution, Samir Medjkane.**

“Au titre de l'exercice 2022, la caisse a garanti 505 opérations de crédits d'une valeur globale qui dépasse les 31 milliards de dinars. Par rapport à l'exercice antérieur, une augmentation de 57% en valeur des crédits garantis a été enregistrée”, a déclaré M. Medjkane.

Cette évolution résulte de l'accroissement des crédits sollicités par les entreprises opérant notamment dans l'industrie, le BTPH et le transport, de l'action commerciale de la CGCI envers les banques et ses efforts fournis pour écourter les délais de traitement des dossiers.

Entrée en activité en 2006, la caisse est spécialisée dans l'octroi de la garantie financière aux banques, qui paient une prime (0,5% du montant du crédit), pour couvrir une grande part du risque qu'elles prennent sur le financement des PME en cas de non remboursement. C'est un dispositif qui vise à conforter les banques dans la prise de risque.

Selon le directeur général de la CGCI, cette dernière a accordé des garanties cumulées pour 4300 projets d'investissement l'équivalant de plus de 180 mds DA depuis sa création et jusqu'à fin 2022.

Interrogé sur les indemnisations consenties à la suite des sinistres de crédits, ce responsable a fait savoir qu'elles ont totalisé 1,6 md DA au cours de l'année écoulée, précisant néanmoins que ce montant couvre aussi en partie des exercices précédents.

“Ces dernières années, surtout avec la crise sanitaire de Covid-19 et ses répercussions, le taux de sinistralité a augmenté de 5 à 9%”, a expliqué le DG de la CGCI, précisant que “les difficultés de certaines PME surviennent au stade de création, plus particulièrement dans le secteur du bâtiment”.

En cas de sinistre d'un crédit garanti, la caisse indemnise la banque à hauteur de 60% pour un crédit d'investissement ou 80% lorsqu'il s'agit d'un crédit de création d'activité.

Avec un capital social de 20 mds DA, la CGCI est détenue à 60% par le

Trésor public alors que les 40% restantes sont réparties entre six banques publiques (CPA, BDL, BNA, BEA, BADR et CNEP).

## **Le marché des assurances en Algérie : Un énorme potentiel de croissance à promouvoir**

Le marché algérien des assurances recèle un “énorme” potentiel de croissance permettant d’atteindre environ six milliards de dollars en 2023. C’est ce qu’a indiqué la revue spécialisée dans les assurances, ”Middle East insurance review”, qui a consacré, un dossier sur les perspectives du marché des assurances en Algérie.

Dans un secteur en plein redressement après deux années difficiles dues à la crise sanitaire de Covid-19, “le marché des assurances en Algérie possède un énorme potentiel de croissance permettant d’atteindre environ six milliards de dollars” à terme, contre 1,2 md de dollars de chiffre d’affaires en 2022, note la publication citant des experts.

Faisant une lecture des données du Conseil national des assurances (CNA), elle relève que “les performances en 2022 ont montré que le marché s’est bien redressé après la pandémie de Covid-19. La tendance à la croissance devrait se poursuivre en 2023 malgré les contraintes”.

Cette reprise de la production s’explique entre autres par les performances de la “petite, mais dynamique” branche Assurance-vie, qui a réalisé une croissance de 19,7% durant l’année écoulée, contre moins de 5% pour l’assurance non-vie, lit-on dans ce dossier.

L’assurance de personnes constitue “un moteur de croissance pour tout le secteur en Algérie”, souligne encore cette revue, citant Ammar Meslouh, vice-président de l’Union algérienne des assureurs et réassureurs (UAR) qui affirme que l’évolution rapide du chiffre d’affaires des primes de cette branche, son taux de croissance, ainsi que la qualité des services innovants, contribuaient à restaurer la confiance des consommateurs.

Pour la première fois depuis 2011, le volume des primes atteint 16,2 milliards de dinars contre 13,5 milliards de dinars en 2021, soit environ 10% des primes émises en 2022, contre moins de 9% en 2021, détaille la publication.

“Mais la bancassurance reste le canal le plus important pour soutenir les ventes dans les assurances de personnes”, assure M. Meslouh, également PDG de la compagnie L’Algérienne Vie, ajoutant que la bancassurance a un rôle majeur dans la commercialisation des différents produits d’assurance.

Le périodique spécialisé a par ailleurs fait un focus sur la branche des assurances dommages, mettant en avant les opportunités qui s’offrent à ce segment surtout suite à la reprise des importations de véhicules début 2023 et la perspective de l’instauration d’une industrie automobile.

Dans un article intitulé “opportunités pour les assureurs algériens malgré une rude concurrence”, le mensuel basé à Singapour revient sur les perspectives de croissance d’autres produits, notamment l’assurance automobile et les couvertures des risques émergents.

“L’industrie des assurances dispose encore de marges de croissance importantes en créant des offres adaptées aux petites entreprises et une assurance contre les risques émergents comme les menaces de cyber sécurité”, indique Daouia Nedil, directrice Incendies, accidents et risques divers à Cash assurances dans une interview.

Outre la récente introduction de l’assurance Takaful, les autres opportunités comprennent la relance de l’investissement dans l’industrie, les mines, l’agriculture et les énergies renouvelables, et qui sont de nature à porter la contribution des assurances au PIB de 0,7% à 1% dans les prochaines années, a-t-elle dit.

## **LE JEUNE INDEPENDANT**

### **Mohamed Achir : «Les banques doivent adopter une politique agressive sur le plan du marketing»**

Les banques ne financent pas suffisamment l’économie. Le constat a été fait par le gouverneur de la Banque d’Algérie qui a appelé une nouvelle fois les banques et les établissements financiers à renforcer et à développer le financement de l’économie.

Mohamed Achir, professeur en économie, relève l’absence de « l’agressivité des banques » qui ne courent pas derrière le financement des entreprises. Selon lui, le problème ne réside pas dans les capacités financière des banques, mais plutôt dans la gouvernance de ces dernières qui sont, notamment, appelées à adopter une culture de la commercialité bancaire.

Dans sa déclaration au *Jeune Indépendant*, le professeur en économie à l’université de Tizi Ouzou a souligné une stagnation de la part des banques par rapport aux financements des secteurs productifs, à l’instar de l’industrie. « L’agressivité des banques est à remettre en question. Les banques ne courent pas derrière le financement des entreprises, notamment les PME », a précisé Mohamed Achir, qui a toutefois signalé la hausse du coût des crédits à l’économie qui s’élèvent à 11 000 milliards de dinars.

Selon lui, ce sont les PME qu’on finance le moins. Ceci est dû au fait que ces dernières « ne disposent pas de garanties très importantes » et souvent pas de situation financière confortable. Pour ce professeur en économie, les banques doivent s’adapter davantage à ces PME pour leur offrir des crédits susceptibles de répondre à leur situation financière et à leur solvabilité.

Les banques sont aussi appelées à diversifier leurs produits, mais surtout à adopter « une certaine politiques agressive sur le plan du marketing bancaire ». C’est ainsi qu’elles pourront cibler le maximum d’entreprises, selon les précisions de M. Achir, lequel a également souligné la nécessité pour les banques de se moderniser. Cela doit passer par la digitalisation de leur fonctionnement et leur offre de crédits, en mettant en place des plateformes de traitement et d’octroi de crédits. Les banques sont aussi appelées, a-t-il ajouté, à innover dans les produits à proposer, mais aussi en termes de mécanismes de financement.

Pourquoi les banques sont-elles aussi réticentes à financer l’économie ? Pour le professeur Mohamed Achir, qui a souligné le contexte qui ne favorise pas la prise d’initiatives de la part

des dirigeants des banques, le problème « ne se situe pas actuellement dans les capacités financières ou la capitalisation des banques », d'autant qu'elles disposent de liquidités très importantes. Le problème réside dans la gouvernance des banques, notamment les banques publiques, lesquelles « monopolisent la quasi-totalité du marché d'épargne et de crédits en Algérie ».

Insistant sur la nécessité de moderniser davantage les banques, pour que les dirigeants puissent avoir plus de liberté d'initiative dans l'octroi des crédits, il a souligné la nécessité de revoir la question de la gouvernance d'entreprise, soit la relation de l'actionnaire principal, qui est l'Etat, avec ces banques. « Il faut revoir cette relation de façon à donner plus de liberté et ne pas surtout pénaliser l'acte de gestion, car cela décourage l'initiative des banquiers », a précisé M. Achir, lequel n'a pas manqué de soulever un problème structurel.

C'est dans ce sens qu'il a souligné la nécessité d'encourager la culture de la commercialité bancaire, qui veut dire que les banques doivent s'inscrire dans une logique marchande et non pas dans celle de transfert d'aide publique. « Les banques en Algérie sont un peu otage d'une certaine culture volontariste », a-t-il dit, affirmant que le secteur public marchand n'est pas dans la vraie commercialité, la vraie concurrence. Il faudrait donc encourager la concurrence et la commercialité bancaire, surtout les banques publiques qui doivent agir comme des entités privées à part entière, des concurrents, comme les autres entités privées.



## **Installation aujourd'hui d'un groupe de travail intersectoriel: Vers un bilan complet des actifs immobiliers non exploités**



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a annoncé l'installation, aujourd'hui, d'un groupe de travail intersectoriel qui se chargera de dresser un bilan complet des actifs immobiliers non exploités relevant des entreprises publiques économiques.

L'annonce a été faite hier au siège de la Banque nationale de l'habitat à Alger, où le ministre a présidé l'ouverture des travaux de la journée d'étude sur «Le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement», en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, du représentant du Premier ministre, des représentants des deux chambres du Parlement et des directeurs de plusieurs entreprises publiques et banques.

S'exprimant à cette occasion, M. Faïd a indiqué qu'«il présidera, dimanche (aujourd'hui, ndlr), l'installation de ce groupe de travail en vue de renforcer le portefeuille immobilier économique destiné à l'investissement».

Le portefeuille immobilier sera proposé par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) via la plateforme numérique de l'investisseur, a relevé le ministre.

Ainsi, M. Faïd a évoqué les avantages et les nouveautés contenus dans le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines privés de l'Etat et destinés à la réalisation de projets d'investissement, notamment en termes d'aménagement du foncier économique avant son octroi, en sus des incitations fiscales prévues par la loi sur l'investissement, pour ne citer que l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation ou à l'acquisition des biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Le ministre a appelé à la mise en place de mécanismes s'appuyant sur des études de faisabilité et des études en amont pour définir l'efficacité du financement bancaire et évaluer les opportunités d'investissement disponibles en vue de faire le point sur l'ensemble des facteurs financiers, économiques et commerciaux liés au projet avant de décider de son financement par la banque.

### **Les crédits à l'économie ont atteint dix mille milliards DA**

Le volume des différents crédits accordés par les banques et établissements financiers dédiés au financement de l'économie nationale s'élève à pas moins de 10 000 milliards de dinars, a révélé le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

La majorité de cette somme, à savoir 70 %, a été destinée à l'investissement, a-t-il déclaré, lors d'une journée d'étude sur le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement, organisée par l'Agence algérienne de promotion des investissements.

Regrettant que le patronat n'adhère pas à une approche participative soutenant cette démarche, le ministre des Finances a appelé à une implication effective des organisations patronales, afin de renforcer les liens de coopération continue entre les différents acteurs économiques.

Le ministre a rappelé que le gouvernement a mené, il y a deux ans, une série de réformes importantes dans le but d'améliorer le climat d'investissement, en commençant par amender la loi sur l'investissement.

Le ministre des Finances a indiqué que la Direction générale des Impôts s'occupe de la concrétisation des avantages fiscaux à travers ses représentants au niveau des guichets uniques décentralisés et du guichet unique des grands projets et des investissements étrangers. Il a précisé, à cet effet, la mise en place d'un système incitatif qui comprend un certain nombre d'avantages à caractère temporaire, notamment l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée lors de l'importation ou de l'acquisition de biens et de services.

Le ministre a expliqué que les nouvelles dispositions de la loi monétaire et bancaire permettront de renforcer les prérogatives du Comité bancaire afin qu'il soit la seule autorité de contrôle habilitée à statuer sur les infractions liées à l'exposition aux risques.

La numérisation des services a pour objectif de faciliter le financement des projets et à diversifier les sources de financement à travers la banque islamique et des banques classiques pour permettre aux porteurs de projets de choisir la formule qui leur convient, a-t-il poursuivi.

Selon lui, à travers le financement des projets d'investissement, les banques cherchent à contribuer au soutien de l'économie nationale et à la création de postes d'emploi, mais aussi à accompagner les entreprises qui exportent, notamment en Afrique.

Les crédits bancaires doivent être accordés aux opérateurs contribuant au développement de la production nationale et à la création d'un marché producteur et non au consommateur seulement.

L'Etat a fixé parmi ses priorités la quête des sources de financement durables et génératrices de richesse, tout en restant sur sa position constante de ne pas avoir recours au financement extérieur et en œuvrant à maintenir les épargnes nationales comme source principale de financement de l'économie.

En matière fiscale, M. Faid a annoncé l'installation «dans quelques jours» du Conseil national de la fiscalité.

Organisée par l'AAPI en collaboration avec l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF), la rencontre a été marquée par plusieurs interventions de cadres du secteur des Finances et de représentants d'organisations patronales.

## **AAPI: 2 318 projets d'investissement de plus de 7 milliards USD depuis novembre 2022**

Le nombre des projets d'investissement enregistrés par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) du 1er novembre 2022 au 25 mai dernier s'est élevé à 2 318 projets d'une valeur de plus de 7 Mds USD, a indiqué, hier à Alger, le Directeur général de l'Agence, Omar Rekkache. Dans une allocution prononcée lors d'une journée d'étude sur «Le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement», M. Rekkache a fait savoir que sur les 2 318 projets enregistrés ces sept derniers mois, 49 sont des projets d'investissement étranger (16 directs et 33 sous forme de partenariat). Le montant global déclaré de ces investissements s'élève à plus de 1 014 Mds DA, soit plus de 7 Mds USD, selon le DG de l'AAPI. L'autofinancement dans le cadre de ces projets atteint plus de 52 %, «ce qui nous permet de prétendre à une plus grande participation des banques au financement de l'investissement, notamment avec l'entrée en vigueur imminente de la loi relative aux procédures d'octroi du foncier». Cette loi, a-t-il fait observer, permettra d'«accélérer l'investissement», ce qui exige «une plus grande adhésion des banques à l'opération, chose que nous avons ressentie auprès des responsables des banques». M. Rekkache a estimé, dans ce sens, que le financement de l'investissement était «une question vitale et décisive», insistant sur l'importance de poursuivre le processus de réforme du système bancaire afin de «mettre en place un système financier plus flexible, moderne et efficace, et en mesure de mobiliser les fonds épargnés et de participer au développement des crédits bancaires, en sus de la création de nouveaux mécanismes de financement répondant aux besoins financiers des investisseurs à travers l'élargissement et la diversification des mécanismes de financement, des produits et des services financiers offerts». Le même responsable a plaidé pour «la réduction des coûts des crédits pour être plus attractifs à l'investissement».

## **Destiné à l'investissement: Vers le renforcement du portefeuille immobilier économique**

«Un groupe de travail intersectoriel sera installé dimanche 04 juin pour se charger de dresser un bilan complet des actifs immobiliers non exploités relevant des entreprises publiques économiques», a annoncé le ministre des Finances, Laaziz Faïd.



L'annonce a été faite, hier samedi, au siège de la Banque nationale de l'Habitat à Alger où le ministre a présidé l'ouverture des travaux de la Journée d'étude sur « le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement », en présence du ministre de l'Economie, de la Connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, du représentant du Premier ministre, des représentants des deux chambres du Parlement et des directeurs de plusieurs entreprises publiques et banques. S'exprimant à cette occasion, Laaziz Faïd a indiqué qu'«il présidera, dimanche, sur instruction du Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, l'installation de ce groupe de travail en vue de renforcer le portefeuille immobilier économique destiné à l'investissement». Le portefeuille immobilier sera proposé par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) via la plateforme numérique de l'investisseur, a relevé le ministre. Ainsi, le ministre des Finances a évoqué «les avantages et les nouveautés» contenus dans le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines privés de l'Etat et destinés à la réalisation de projets d'investissement, notamment en termes d'aménagement du foncier économique avant son octroi, en sus des incitations fiscales prévues par la loi sur l'investissement, pour ne citer que l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation ou à l'acquisition des biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement. Le gouvernement algérien, affirme le ministre, a « introduit une série de réformes importantes devant améliorer le climat d'investissement en Algérie, à commencer par l'amendement de la loi relative à l'investissement, l'adoption de la loi monétaire et bancaire, la numérisation des services pour faciliter les opérations de financement des projets et la diversification des financements dans le domaine de la finance islamique et des banques classiques ». Concernant le financement de l'Economie nationale, Laaziz Faïd a rappelé que la valeur des différents crédits et du leasing financier, accordée par les banques et les établissements financiers, a atteint plus de 10.000 milliards de DA dont 70% destinés à l'investissement. Le ministre a également appelé à la mise en place de mécanismes s'appuyant sur des études de faisabilité et des études en amont pour définir l'efficacité du financement bancaire et évaluer les opportunités d'investissement disponibles, en vue de faire le point sur l'ensemble des facteurs financiers, économiques et commerciaux liés au projet avant de décider de son financement par la banque.

En matière fiscale, le ministre des Finances a annoncé l'installation « dans quelques jours » du Conseil national de la Fiscalité.



## **FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE : 10 000 milliards DA de crédits bancaires accordés**



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a révélé, hier que le total de crédits et du leasing financier accordés par les banques publiques et privées, pour le financement de l'économie nationale, a atteint 10 000 milliards de dinars, dont 70% sont destinés à l'investissement, soit 7 000 mds da.

S'exprimant lors d'une journée d'étude sur le financement et l'accompagnement bancaire des projets d'investissement, le ministre a affirmé que « le secteur des finances fait de grands efforts pour numériser le secteur dans le but de fournir des services modernes au citoyen mais aussi aux investisseurs et cela pour faciliter le processus de financement des projets et de diversifier les fonds dans le cadre de la finance islamique et des banques classiques afin de permettre aux porteurs de projets de choisir la formule qui leur convient et pour développer leurs projets d'investissement . » le ministre a ajouté dans ce cadre que « les banques cherchent, à travers le financement de projets d'investissement, à contribuer à la création du plus grand nombre possible d'emplois et à renforcer la concurrence économique et renforcer l'économie nationale et sa capacité à améliorer les produits». Les banques cherchent

également, dit-il à «accompagner les entreprises nationales pour exporter vers l'étranger, notamment vers le continent africain, en raison de l'emplacement géographique de l'Algérie ». Affirmant de ce fait que de tels objectifs nécessitent un travail d'équipe et de la persévérance au service de l'économie nationale».

### **Un inventaire complet des biens immobiliers inexploités sera réalisé**

Par ailleurs, Faïd a annoncé l'installation aujourd'hui (dimanche), d'un groupe de travail intersectoriel, qui entreprendra à la préparation d'un inventaire complet des actifs immobiliers inexploités appartenant aux établissements publics économiques, ainsi que l'installation prochaine du Conseil national des impôts. Dans ce registre, le ministre a indiqué que ce groupe de travail vise à renforcer le portefeuille immobilier économique orienté vers l'investissement. «Ce portefeuille immobilier sera présenté par l'Agence algérienne de promotion des investissements via la plateforme digitale de l'investisseur » dit-il. Faïd a également souligné les « avantages et évolutions » du projet de loi, qui définit les conditions et modalités d'octroi de biens immobiliers économiques appartenant à la propriété privée de l'État et orientés vers la réalisation de projets d'investissement. Notamment en matière de préparation de l'immobilier économique avant de l'octroyer. En plus des incitations fiscales incluses dans la loi sur l'investissement, telles que l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée lors de l'importation ou de l'acquisition de biens et services qui sont directement impliqués dans la réalisation de l'investissement. Il a souligné que le gouvernement algérien a entrepris un ensemble de réformes importantes qui permettront d'améliorer le climat des investissements en Algérie. Dans le domaine fiscal, Faïd a révélé que « d'ici quelques jours » le Conseil national des impôts sera installé.



### **Ministre des Finances : les Commissaires aux comptes, un vrai partenaire pour asseoir les règles de la transparence**

Ministre des Finances : les Commissaires aux comptes, un vrai partenaire pour asseoir les règles de la transparence

Le ministre des Finances a relevé, aujourd'hui, le rôle important des Commissaires aux comptes dans l'examen financier des comptes des entreprises publiques et privées, et aussi garantir la transparence des opérations financières et comptables.

S'exprimant à l'ouverture des 9e Assises nationales des Commissaires aux comptes, Laaziz Faïd a estimé que cet événement est d'une grande importance compte tenu d'une série de réformes, engagées par les Pouvoirs publics.

Aux yeux du ministre, le rôle du Commissaire aux comptes est également important dans la préservation de la confiance et la transparence dans la redynamisation de l'économie, et pour la prise de décision financière et économique. Au chapitre des réformes, le premier argentier

du pays a relevé les efforts importants consentis par son département pour consolider le contrôle qui garantit la protection des finances publiques et les rationaliser.

Aujourd'hui, plus que jamais, «il nous appartient de hisser le rôle de cette profession » et lui permettre d'être « compatible avec les normes et standards internationaux ».

En chaînant, le ministre relève la nécessité développer le cadre légal qui régit cette profession et son environnement, notamment si on ajoute l'impact des réformes financières et économique dont réforme de la comptabilité publique, la réforme bancaire et la réforme des Assurances.

Pour M. Faïd, les Commissaires aux comptes ont marqué une « empreinte réelle dans le processus des différentes réformes financières », précisant que son département est conscient du rôle de ceux exerçant cette profession pour asseoir la transparence à laquelle aspirent les réformes structurelles menées.

Les Commissaires aux comptes, dira le ministre, s'érigent de nos jours en un vrai partenaire pour asseoir les règles de la transparence et la confiance, mais aussi, un outil important dans la prise de décision et les politiques publiques.



### **Laaziz Faïd : « 10 000 milliards de dinars de crédits bancaires à l'économie nationale»**

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a révélé, ce samedi lors de son intervention à une journée d'étude sur le financement et l'accompagnement des banques aux projets d'investissements, que des crédits, d'une valeur de 10 000 milliards de dinars, ont été accordés dans le cadre de la relance de l'économie nationale. 70% de ces sommes ont été orientées sur l'investissement.

Le ministre de tutelle a affirmé que les banques contribuent ainsi à la création d'emplois mais aussi aident les entreprises à rendre leurs produits éligibles à l'exportation.

« Depuis deux ans, le gouvernement entreprend une série de réformes importantes qui améliorent le climat d'investissement, en commençant par réviser la loi sur l'investissement y afférente » a poursuivi le membre du gouvernement.

Dans sa lancée, il a assuré que la Direction Générale des Impôts s'attelle à concrétiser les avantages fiscaux à travers son représentant au niveau des guichets uniques décentralisés et du guichet unique des grands projets et des investissements étranger. « Un système incitatif a été mis en place, dont un certain nombre d'avantages à caractère temporaire, accordées à la phase d'achèvement de l'investissement » a-t-il ajouté, citant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée lors de l'importation ou de l'acquisition de biens et de services.

Par ailleurs, Laaziz Faïd a souligné que les dispositions contenues dans la nouvelle la loi sur la monnaie et le crédit « permettront de renforcer les pouvoirs du Comité bancaire afin qu'il soit la seule autorité de contrôle habilitée à statuer sur les infractions liées aux risques encourus (lors de l'octroi d'un crédit, ndlr)».

Il a estimé, dans un contexte plus large, que « la digitalisation des administrations du secteur des finances, facilite le financement des projets et la diversification des ressources, par le truchement de la finance islamique et des banques classiques pour permettre aux porteurs de projets de choisir la formule qui leur convient ».



**محافظ بنك الجزائر يُوصي مديري البنوك**

## **إجراء لاسترجاع أموال السوق الموازية وتمويل الاقتصاد 20**

التقى محافظ بنك الجزائر صلاح الدين طالب، نهاية الأسبوع المنصرم، مسؤولي البنوك والمؤسسات المالية، حيث قدم توصيات صارمة لهم لرفع نسبة تمويل الاقتصاد الوطني بعد تحسّن المؤشرات المالية خلال الأشهر الأخيرة وانتعاش السيولة النقدية، كما ألحّ على ضرورة استرجاع أموال السوق الموازية عبر رفع نسبة الادخار بالبنوك

ويؤكد مصدر من قطاع البنوك، أن المؤسسات المالية تعمل اليوم على تطبيق 20 إجراء جديدا مقارنة مع ما سبق لتحسين أداء البنوك، أولها يرتبط بالرقمنة من خلال السعي بكل السبل والوسائل لتشجيع الدفع النقدي ورقمنة مختلف العمليات بالبنوك، ونشر أجهزة الدفع متعدّدة الأطراف وتوقيع عقود تعاون مع مؤسسات عمومية ووزارات تتيح الدفع الإلكتروني

وتشمل الإجراءات أيضا، اختصار آجال منح القروض التي سبق أن تمّ تحديدها بشهر وتم تقليصها على مستوى بعض البنوك إلى 20 يوما، لاسيما فيما يتعلّق بقروض الاستغلال، في حين يتم اليوم اعتماد أسلوب المحاكاة، أي طلب القرض على الخط، لتخفيض آجال الردّ إلى أدنى وقت ممكن. وتعمل البنوك على إطلاق منتجات جديدة تستجيب لطلبات المستثمرين في القطاعات الاستراتيجية المعوّل عليها لبناء الاقتصاد الوطني، في مجالات الفلاحة والصناعة التحويلية والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصنّعة، كما تجتهد المؤسسات البنكية العمومية لإطلاق أكبر قدر من منتجات الصيرفة الإسلامية، وتوسيع الادخار الإسلامي بالبنوك

وتلقت البنوك تعليمات بفتح وكالات إسلامية مستقلة، وطرح منتجات خاصة بالاستثمار لمراقبة المستثمرين، وتشجيع الشراكات، كما تعمل البنوك على التقرب من الزبائن بشكل أكبر عبر مباشرة حملات تحسيسية وتوعوية وترويجية للتعريف بمنتجاتها والحضور في مختلف الصالونات والمعارض والتظاهرات الاقتصادية

ويحضر ممثلو البنوك بناء على طلب مسؤولي القطاع في اجتماعات دراسة المشاريع الاستثمارية الجديدة بالولايات لطرح فرص التمويل والتعريف بمنتجاتهم المتاحة للزبائن، كما تلقى المديرون تعليمات بنشر التنافسية بين مختلف الوكالات البنكية لكل بنك وتكريم أحسن المسيرين المحققين لأعلى النتائج، والتي من شأنها خدمة الاقتصاد الوطني وتحسين أرقام الاستثمار

وتسعى البنوك إلى رفع نسبة فتح الوكالات الرقمية ومضاعفة عددها، تنفيذًا لتعليمات وزير المالية ومحافظ

بنك الجزائر، مع عدم حصر دور الوكالة البنكية في فتح الحسابات، وإنما الإقراض والتمويل بالدرجة الأولى وتوسيع شبكتها البنكية عبر الولايات، لاسيما الولايات الجديدة المستحدثة في التعديل الإداري الأخير، وأيضا بالولايات التي تشهد تمركزا أكبر للنشاط الاقتصادي في الجزائر.

وتعمل البنوك أيضا على تحسين جودة التكفل بطلبات التمويل من طرف الزبائن، وتقديم خدمات الاستشارة الضرورية لإنجاز مشاريعهم، وتجنيد الموارد المادية والبشرية للبنوك لتحقيق هذه الغايات وحسب بيان صادر عن بنك الجزائر، عقب الاجتماع الثلاثي لمحافظ بنك الجزائر مع البنوك والمؤسسات المالية نهاية الأسبوع المنصرم، والذي تمحور موضوعه حول تمويل الاقتصاد، فإن الفترة الممتدة بين نهاية 2022 ومارس 2023 شهدت نموا في القروض لا يزال غير كاف بالنظر إلى القدرات التمويلية للساحة المصرفية، حيث تمت دعوة البنوك إلى تعزيز وتطوير تمويل الاقتصاد، بالنظر إلى أنها تشهد ظروفا ملائمة في مجال السيولة والملاءة المالية، مما يدل على وجود هامش كبير في هذا المجال، حيث تمت مناقشة كيفية بعث روح جديدة للتعبة المثلّي لقدرات التمويل المتوفرة لدى البنوك.

أن الإطار التنظيمي الجديد للقطاع المصرفي سيستجيب بشكل أكبر واعتبر محافظ بنك الجزائر للابتكارات والتطورات النقدية، وسيدفع بالمزيد من المنافسة من خلال ظهور فاعلين جدد، وسيوسع على وجه الخصوص عرض منتجات التمويل والخدمات المصرفية، داعيا القائمين على النظام المصرفي إلى التكيف مع المرحلة وتحقيق صناعة مصرفية فعّلية من شأنها ضمان تنمية مستدامة



### اتفاقية شراكة بين الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار والمديرية العامة للضرائب



تم اليوم السبت بالجزائر العاصمة، التوقيع على بروتوكول اتفاقية شراكة بين الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار والمديرية العامة للضرائب، يهدف إلى تعزيز التعاون وتبادل المعلومات بين الطرفين

تم التوقيع على الاتفاقية بمقر البنك الوطني للإسكان من قبل المديرية العامة للضرائب، امال عبد اللطيف، والمدير العام للوكالة، عمر ركاش، بحضور وزير المالية، لعزیز فايد، وذلك على هامش أشغال اليوم "الدراسي حول" التمويل والمرافقة البنكية للمشاريع الاستثمارية

وفي تصريح ل/وأج، أوضح ركاش أن الغرض من هذا البروتوكول هو وضع إطار للتعاون بين الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار والمديرية العامة للضرائب، لإدارة الإجراءات المتعلقة بالاستثمار وتنفيذ أحكام ضريبة الاستثمار

ويهدف هذا البروتوكول أيضا إلى تحديد قنوات التبادل بين الطرفين، لأي معلومات تتعلق بالاستثمارات المسجلة لدى الوكالة ومراقبتها، يقول المدير العام

وأبرز المتحدث أن الوكالة ستتعاون مع المديرية العامة للضرائب عبر هذا البروتوكول، في تسجيل الاستثمار وإدارة ومراقبة المزايا الضريبية، تشكيل وإدارة وتحديث قواعد البيانات الخاصة بالطرفين ومكافحة الاحتيال والتهرب الضريبي وتحويل المزايا الضريبية

ولفت المسؤول ذاته إلى أنه من خلال هذا الاتفاق سيتم أيضا التعاون في إطار قابلية التشغيل البيئي بين نظام معلومات المديرية العامة للضرائب ومنصة المستثمر الرقمي التي تسيرها الوكالة



## فوج عمل قطاعي مشترك لإعداد حصيلة شاملة للأصول العقارية غير المستغلة

كشف وزير المالية، لعزیز فايد، أنه سيتم غدا الأحد تنصيب فوج عمل قطاعي مشترك، سيتكفل بإعداد حصيلة شاملة للأصول العقارية غير المستغلة التابعة للمؤسسات العمومية الاقتصادية

على افتتاح أشغال اليوم الدراسي حول، جاء ذلك خلال إشرافه، اليوم السبت بمقر البنك الوطني للإسكان بالعاصمة "التمويل والمرافقة البنكية للمشاريع

الاستثمارية"، وزير اقتصاد المعرفة والمؤسسات الناشئة والمؤسسات المصغرة، ياسين المهدي وليد، وممثل الوزير الأول، وممثلين عن البرلمان بغرفتيه، ومدراء عدد من المؤسسات العمومية والبنوك

وأوضح فايد خلال هذا اللقاء أنه "سيشرف غدا الأحد بتكليف من الوزير الأول، السيد أيمن بن عبد الرحمن، على "تنصيب هذا الفوج" الذي يهدف ل"تعزيز الحافظة العقارية الاقتصادية الموجهة للاستثمار

وسيتم عرض هذه الحافظة العقارية من طرف الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار عبر المنصة الرقمية للمستثمر، يضيف الوزير

وفي هذا السياق، أبرز فايد "المزايا والمستجدات" التي جاء بها مشروع القانون الذي يحدد شروط وكيفيات منح العقار الاقتصادي التابع للأموال الخاصة لدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية، لاسيما من ناحية تهيئة

العقار الإقتصادي قبل منحه, إضافة إلى التحفيزات الجبائية التي تضمنها قانون الاستثمار, على غرار الإعفاء من الرسم على القيمة المضافة عند استيراد أو اقتناء السلع والخدمات التي تدخل مباشرة في انجاز الاستثمار

وأكد أن الحكومة الجزائرية قامت بمجموعة من الإصلاحات المهمة التي من شأنها تحسين مناخ الاستثمار في الجزائر بداية بتعديل القانون المتعلق بالاستثمار, المصادقة على القانون النقدي والمصرفي, ورقمنة الخدمات لتسهيل عمليات تمويل المشاريع, مع السعي لتنويع التمويلات في مجال الصيرفة الإسلامية والبنوك الكلاسيكية

وفيما يخص تمويل الاقتصاد الوطني, ذكر الوزير بأن قيمة مختلف القروض والإيجار المالي الممنوحة من طرف مليار دج, 70 بالمائة منها موجهة للاستثمار 10000 البنوك والمؤسسات المالية, بلغت أزيد من

ودعا في هذا الإطار إلى وضع اليات تعتمد على دراسات الجدوى والدراسات القبلية في تحديد نجاعة التمويل بغرض تقييم جميع العوامل المالية والاقتصادية و التجارية المتعلقة , البنكي وتقييم الفرص الاستثمارية المتاحة بالمشروع قبل اتخاذ قرار بتمويله بواسطة البنوك

وفي المجال الجبائي, كشف السيد فايد أنه سيتم “خلال أيام” تنصيب المجلس الوطني للجباية

وشهد الملتقى الذي تنظمه الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار بالتعاون مع الجمعية المهنية للبنوك والمؤسسات المالية, تقديم العديد من المداخلات من قبل إطارات في قطاع المالية وممثلين عن منظمات أرباب العمل



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡: Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Maiki, Benaknoun - Alger